



Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur 2014-2020

Formulaire de candidature Appel: 2014

Note: Les données de ce formulaire de candidature seront utilisées par la Commission européenne, l'Agence exécutive EACEA et les Agences nationales pour l'évaluation et le monitoring

Programme	Le programme 2014-2020 de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, proposé par la Commission européenne le 23 novembre 2011 (ci-après «le Programme»)*
Action	Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur
Appel	2014
Date finale de la soumission (jj-mm-aaaa)	15/05/2013 12:00 heure de Bruxelles.
Langue de la candidature	FR
Langue pour la correspondance	EN

256525-LA-1-2014-1-BE-E4AKA1-ECHE-1

Numéro de référence de la Charte Universitaire Erasmus précédente (le cas échéant)

256525-IC-1-2010-1-BE-ERASMUS-EUCX-1

Langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" (section D de ce formulaire) : FR

Dans le cas où la langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" est autre que l'anglais,

le français ou l'allemand, le document doit aussi être fourni dans une de ces trois langues.

Langue de la traduction de la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (le cas échéant): -

Accusé de réception

Après la soumission, les candidats sont invités à consulter le site Internet de l'EACEA afin de vérifier la bonne réception de leur candidature à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (CEES). Si la candidature n'était pas enregistrée sur notre site dans la deuxième semaine suivant la date finale, le candidat est invité à contacter l'EACEA (adresse courriel: EACEA-ECHE@ec.europa.eu)

* COM(2011) 788 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0788:FIN:EN:PDF>)

A.1. Profil de l'établissement

PIC (si disponible, voir le guide des candidats)	0
Dénomination officielle complète de l'établissement en français (caractères latins)	UNIVERSITÉ DE MONS
Traduction de cette dénomination en anglais	UNIVERSITY OF MONS
Acronyme	UMONS
Code ID Erasmus de l'établissement (par exemple F PARIS333, si disponible)	B MONS21
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	20 Place du Parc
Pays	Belgium
Région	HAINAUT
Code postal	7000
Ville	MONS
Site Internet	http://www.umons.ac.be

A.2. Représentant Légal

Civilité	Prof.
Genre	Masculin
Prénom	Calogero
Nom de famille	CONTI
Fonction	RECTEUR
Courriel	rectorat@umons.ac.be
Téléphone (code pays inclus)	0032/65 /37 30 01
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	20 PLACE DU PARC
Pays	BE, Belgium
Code postal	7000
Ville	MONS

A.3. Coordinateur

Civilité	MADAME
Genre	Féminin
Prénom	Géraldine

Nom de famille	BERGER
Département	SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES
Fonction	HEAD OF OFFICE
Courriel	relint@umons.ac.be
Téléphone (code pays inclus)	+32 65 373236
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	20 Place du Parc
Pays	BE, Belgium
Code postal	7000
Ville	MONS

L'objectif de ces données statistiques est de comprendre le contexte des actions et stratégies décrites par l'établissement d'enseignement supérieur candidat dans les sections suivantes.

Pour l'année académique 2012- 2013:

Nombre total d'étudiants inscrits dans les programmes de votre établissement d'enseignement supérieur:

Cycle court:	0.0
1er Cycle (Licence):	4331.0
2ème Cycle (Master):	1691.0
3ème Cycle (Doctorat):	703.0

Nombre de membres du personnel (en équivalent temps plein)

Enseignants:	149.03
Administratifs:	516.36

Nombre de formations offertes dans chaque cycle

Cycle court:	0.0
1er Cycle (Licence):	22.0
2ème Cycle (Master):	68.0
3ème Cycle (Doctorat):	9.0

ETUDIANTS (pour l'année académique 2011-2012)

1. Mobilité des étudiants (tous types de programmes pour des périodes de mobilité entre 2 et 12 mois)

Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes): vers les pays participants	99.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes): vers les pays non-participants	20.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres): vers les pays participants	9.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres): vers les pays non-participants	12.0
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays participants	141.0
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays non-participants	13.0

2. Etudiants internationaux inscrits dans une formation diplômante dans votre établissement d'enseignement supérieur (Étudiants de nationalités étrangères ou ayant un diplôme étranger)

Nombre d'étudiants internationaux en provenance des pays participants	5898.0
---	--------

Nombre d'étudiants internationaux en provenance des pays non-participants

465.0

3. Le cas échéant, nombre d'étudiants (nationaux et internationaux) inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

Nombre d'étudiants nationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

11.0

Nombre d'étudiants internationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint

8.0

MEMBRES DU PERSONNEL ACADEMIQUE (pour l'année académique 2011-2012)

Mobilité du personnel dans le cadre des échanges Erasmus (pour des périodes d'enseignement et de formation entre 2 jours et 2 mois)

Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays participants

9.0

Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays participants

10.0

COOPERATION (pour l'année académique 2012-2013)

Accords valides en 2012/2013 avec d'autres établissements d'enseignement supérieur pour des programmes d'éducation et/ou de recherche (Accords/Protocoles/Consortia/Réseaux européens et internationaux)

Nombre d'accords interinstitutionnels Erasmus:

278.0

Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur des pays participants

19.0

Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur en dehors des pays participants

35.0

Nombre total d'accords dans le cadre de consortium pour des diplômes doubles, multiples ou conjoints:

3.0

Pourcentage impliquant des pays non-participants:

50.0

Projets européens et internationaux d'enseignement et de formation avec des contrats en cours en 2012-2013 (e.g. Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, Erasmus Mundus ou Tempus)

Nombre de projets en tant qu'établissement coordinateur:

0.0

Nombre de projets en tant qu'établissement partenaire:

4.0

Nombre de membres du personnel administratif travaillant pour le programme Erasmus dans les bureaux des relations internationales ou européennes en 2012/2013 (en équivalent temps plein)

Nombre de membres du personnel au niveau central:

2.21

Nombre de membres du personnel au niveau de la faculté, de l'école ou du département:

2.21

C1. Organisation générale

Pouvez-vous décrire la structure mise en place par votre établissement pour la mise en œuvre et l'organisation de la mobilité européenne et internationale (répartition des tâches, méthodes d'organisation opérationnelle et de communication). (max. 1000 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct avec la liste des coordonnées des personnes de votre établissement traitant de la mise en œuvre et de l'organisation de la mobilité européenne et internationale:

Le Service des Relations Internationales (SRI) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la mobilité européenne et internationale. Il assure la gestion administrative de la mobilité des étudiants, des enseignants et du personnel. La gestion stratégique des relations internationales et européennes est confiée au Vice-Recteur aux Relations Internationales, en concertation avec les autorités académiques et le Conseil d'Administration. Il est le Président du Conseil des Relations Internationales, organe responsable de la politique internationale de l'Université.

Pour une gestion optimale de la mobilité, un coordinateur est désigné dans chaque faculté. Le SRI collabore également étroitement avec certains services généraux de l'Université (Centre de Langues Vivantes, Service Social, Service Inscriptions, Service E-Learning, Service Logement,...) et les Cercles d'étudiants.

http://portail.umons.ac.be/FR/universite/admin/aff_academiques/international/Pages/Contactsutiles.aspx

C2. Principes fondamentaux

En candidatant à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon institution s'engage à:

Respecter pleinement les principes de non-discrimination établis dans le Programme et assurer l'égalité d'accès aux participants mobiles de tous horizons.

Assurer la pleine reconnaissance des activités réalisées de manière satisfaisante par les étudiants dans le cadre de leur mobilité à des fins d'étude et, lorsque cela est possible, à des fins de stage, en attribuant des crédits (ECTS ou système compatible) et en indiquant les résultats des étudiants dans un relevé final (supplément au diplôme ou équivalent).

Pouvez-vous expliquer le système de transfert de crédits et la méthodologie mise en place par votre établissement pour allouer des crédits aux différentes unités de cours suivis par vos étudiants à l'étranger. (maximum 1000 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct où la méthodologie de votre établissement est expliquée:

Les programmes d'études de l'UMONS sont calculés en crédits ECTS. Un crédit correspond à environ 30 heures d'apprentissage, un quadrimestre équivaut à 30 crédits ECTS et une année d'études à 60 crédits ECTS. Ils sont octroyés aux étudiants ayant réussi les épreuves prescrites.

Dans le cadre de la mobilité des étudiants, la reconnaissance académique complète des cours est la condition sine qua non. Le système ECTS est appliqué car il permet de quantifier et de comparer les résultats académiques des étudiants et de les transférer d'une institution à l'autre.

Les étudiants doivent se soumettre aux règles d'évaluation prescrites dans l'établissement d'accueil. Les notes obtenues à l'étranger sont transférées sur 20 points selon un mode de conversion propre à chaque faculté. La reconnaissance académique complète repose sur deux documents clés : le programme de cours et le relevé de notes.

http://portail.umons.ac.be/FR/universite/admin/aff_academiques/presentation_etude/Pages/credits.aspx

N'exiger, dans le cas d'une expérience de mobilité de crédits, aucun frais aux étudiants entrants participant à un échange, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.

C3. Lors de la participation à des actions de mobilité - Avant la mobilité

Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site Internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit transparent pour toutes les parties et permette aux étudiants mobiles d'opérer des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.

Fournir des orientations aux participants à la mobilité entrante pour les aider à trouver un logement.

Pouvez-vous expliquer si tous les cours enseignés dans votre établissement sont décrits dans le catalogue de cours ainsi que les langues dans lesquels ils sont enseignés. (max. 500 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct vers votre catalogue de cours :

L'UMONS a obtenu le Label ECTS en 2011, gage de qualité notamment au niveau du catalogue de cours. Le catalogue est publié et mis à jour annuellement, bien avant les périodes de mobilité, sur le site Internet de l'UMONS. Le catalogue en ligne offre une description détaillée en français et en anglais de chaque de cours. La langue d'enseignement y est précisée. Les éditions précédentes sont archivées et toujours accessibles.
<http://applications.umons.ac.be/WebAppspub/WebNextPdC/PdCAccueilFr.aspx>

Mettre en œuvre les actions de mobilité uniquement dans le cadre d'accords préalables conclus entre les établissements. Ces accords établissent les rôles et les responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil et de l'intégration des étudiants mobiles.

Pouvez-vous décrire la stratégie et la procédure mises en place par votre établissement pour l'approbation et le suivi des accords interinstitutionnels et / ou les contrats d'études dans le cadre des stages. (maximum 1000 caractères)

Une convention Erasmus (cours) peut être initiée à la demande d'un étudiant, d'un académique, du SRI ou d'un futur établissement partenaire. Un agent du SRI est chargé d'assurer la gestion, le suivi de ces conventions et d'en surveiller le taux d'activité. Une convention conforme au modèle européen est établie et signée par le coordinateur institutionnel après analyse approfondie (compatibilité des programmes, flux potentiels, équilibre géographique) en collaboration avec le responsable facultaire et le futur partenaire. Une Data Sheet reprenant les informations utiles pour les activités de mobilité (personnes relais, calendriers, deadlines) est transmise au partenaire.
Pour les mobilités à des fins de stages (IN et OUT), nous utilisons la convention de stage conforme au modèle européen préconisé. Les conventions sont complétées et approuvées par les promoteurs de stage et ensuite transmises aux partenaires pour approbation.

S'assurer que les participants à la mobilité sortante soient bien préparés à la mobilité et qu'ils aient notamment acquis le niveau de compétence linguistique nécessaire.

Pouvez-vous décrire la politique linguistique mise en œuvre par votre établissement pour préparer les participants à la mobilité, par exemple par des cours donnés dans le cadre de votre établissement ou par un organisme extérieur (max. 750 caractères)

Si possible, pouvez-vous fournir le lien internet direct de votre politique linguistique:

Outre les cours de langues étrangères formellement intégrés aux programmes des cursus, le Centre de Langues Vivantes (CLV) de l'Université propose diverses formules permettant aux étudiants sortants de se préparer gratuitement à leur mobilité au niveau linguistique: cours de langues aux non-spécialistes, cours et ateliers inter-facultaires et mise à disposition de didacticiels en langues française, néerlandaise, anglaise, espagnole, allemande et italienne. Enfin, les étudiants peuvent prendre part à un système de « tandem linguistique », dont la plateforme a été récemment mise en place par le CLV et la Faculté de Traduction et d'Interprétation.

<http://portail.umons.ac.be/FR/universite/admin/CLV/Pages/default.aspx>

S'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel à des fins d'enseignement ou de formation soit fondée sur un contrat d'études pour les étudiants et d'un contrat de mobilité pour le personnel, validé à l'avance, entre les établissements ou entreprises d'origine et d'accueil et les participants à la mobilité.

Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'un visa, le cas échéant.

Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'une assurance, si nécessaire.

C4. Lors de la participation à des actions de mobilité - Pendant la mobilité

Assurer une égalité de traitement et de services entre les étudiants et personnels de l'établissement et ceux étant accueillis dans le cadre d'une mobilité entrante.

Assurer l'intégration des participants à la mobilité entrante dans la vie quotidienne de l'établissement.

Mettre en place des mécanismes appropriés de mentorat et de soutien à l'intention des participants à la mobilité.

Pouvez-vous décrire les dispositions de mentorat et de soutien pour les participants à la mobilité entrante et les étudiants mobiles à des fins d'études ou de stage à l'étranger (max. 750 caractères)

Pendant leur mobilité, les étudiants entrants et sortants bénéficient de l'assistance administrative permanente de l'Université (logement, assurance, gestion du séjour).
Les étudiants entrants jouissent des mêmes droits et services que les étudiants locaux. A leur arrivée, ils participent à une semaine d'intégration et des activités socio-culturelles sont proposées pendant leur séjour par les cercles estudiantins et par des «mentors ». Des cours linguistiques gratuits leur sont offerts.
Les étudiants sortants assistent à des séances d'information avant leur départ afin de les préparer à leur structure d'accueil. Leur compétence linguistique est vérifiée. Au retour, des mesures d'aide à la réintégration sont prévues.

Fournir un soutien linguistique approprié aux participants à la mobilité entrante.

Pouvez-vous décrire le soutien linguistique de votre établissement pour les participants à la mobilité entrante pour une durée minimum de 2 mois (étudiants et personnel). (max. 500 caractères)
Si possible, pouvez-vous fournir le lien internet direct de votre politique linguistique:

Des cours de français pour étudiants et personnel non-francophones en mobilité sont gratuitement proposés par le Centre de Langues Vivantes. S'ils sont repris dans le contrat d'études des étudiants entrants, ces cours peuvent être valorisés de 5 ECTS par quadrimestre.
Des cours de français intensifs sont offerts au début de chaque quadrimestre, à l'arrivée des étudiants entrants.
http://portail.umons.ac.be/FR/universite/admin/aff_academiques/international/incoming/Pages/LanguagesCourses.aspx

C5. Lors de la participation à des actions de mobilité - Après la mobilité

Accepter que toutes les activités indiquées dans le contrat d'études comptent pour l'obtention du diplôme si elles ont été menées de manière satisfaisante par l'étudiant.

Fournir aux participants à la mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés complets et précis de leurs résultats, et ceci dans les délais impartis.

En ce qui concerne les deux principes de la Charte ci-dessus, pouvez-vous décrire les mécanismes mis en place par votre établissement pour reconnaître les résultats obtenus par les étudiants dans le cadre de leurs activités à l'étranger, tant pour les mobilités d'études que pour les mobilités à des fins de stage. (max. 750 caractères)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct pour cette procédure de reconnaissance dans votre établissement:

La reconnaissance académique complète des cours suivis à l'étranger est la condition sine qua non pour les étudiants participant à une mobilité. Elle est garantie grâce au système ECTS qui a permis l'élaboration de règles précises, claires et contrôlées au sein de chaque faculté. Cette reconnaissance se base sur l'ECTS learning agreement et le Transcript of records. S'il a satisfait aux conditions de réussite, ces ECTS sont reconnus et comptent pour l'obtention du diplôme final (mention dans le supplément au diplôme). La reconnaissance des stages est garantie grâce au système ECTS comme le sont les programmes de cours.

https://portail.umons.ac.be/FR/universite/admin/aff_academiques/presentation_etude/Pages/credits.aspx

Soutenir la réintégration des participants à la mobilité et à leur donner la possibilité de mettre à profit leurs expériences à leur retour, pour le bénéfice de l'établissement et de leurs pairs.

S'assurer que les activités menées par le personnel dans le cadre des mobilités sortantes à des fins d'enseignement ou de formation soient reconnues par l'établissement, sur la base d'un contrat de mobilité.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel. (max. 750 caractères)

La mobilité du personnel est entièrement reconnue et hautement encouragée par les autorités académiques et ce, par les mesures suivantes : séances d'information, séminaires, mobilités préparatoires chez les partenaires et visites de ces derniers à l'UMONS, mobilités obligatoires pour l'obtention de promotions, adaptation de la planification du travail pour favoriser les mobilités, préparation culturelle et linguistique préalable, assistance du SRI et de la comptabilité (avances et compléments financiers), promotion via le site Web et tous les supports de communication de l'Université.

C6. Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale

Veiller à ce que la coopération conduise à des résultats durables et équilibrés pour tous les partenaires.

Fournir un soutien adapté au personnel et aux étudiants participant aux actions dans le cadre de ces projets.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la participation de votre personnel et de vos étudiants à des projets de coopération européenne et internationale dans le cadre du Programme. (max. 750 caractères)

Des séances d'information, séminaires, soupers des étudiants internationaux, réunions « pays cibles » et journées « Erasmus » sont organisés tant pour le personnel que pour les étudiants. Dans le cadre de la stratégie de modernisation et d'internationalisation de l'Université, les autorités académiques ont mis en place une série de mesures d'encouragement et d'incitants: valorisation complète des missions du personnel et des mobilités d'étudiants, compléments financiers, promotion du personnel conditionnée par une mobilité, adaptation de la planification du travail, préparation culturelle et linguistique. De plus, le SRI a planifié la création d'un réseau ESN ainsi que d'augmenter sa présence sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn,..)

Exploiter les résultats des projets de façon à maximiser leur impact sur les individus et les établissements participants et à encourager l'apprentissage par les pairs dans le monde de l'enseignement au sens large.

C7. A des fins de visibilité

Présenter la charte et la déclaration en matière de stratégie « Erasmus » afférente de façon bien visible sur le site internet.

Promouvoir systématiquement les actions soutenues par le Programme ainsi que leurs résultats.

D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale (les 3 parties) sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

Dans le respect du principe de neutralité philosophique, l'UMONS entend promouvoir un enseignement de qualité articulé à une recherche de haut niveau et dans lequel l'étudiant est placé au coeur de ses préoccupations. Cet enseignement se concrétise par l'acquisition de compétences favorisant l'insertion professionnelle des étudiants ainsi que leur épanouissement social et culturel. L'Université s'investit pour intensifier l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes d'une province particulièrement défavorisée sur le plan socio-économique. Tout en assumant pleinement ses missions de proximité, l'UMONS entend développer un enseignement et une recherche de haut niveau axés sur l'indispensable dimension internationale en s'inscrivant pleinement dans le processus dynamique de la modernisation et de l'internationalisation de l'enseignement supérieur.

Détentrice des précédentes Chartes Erasmus et participant au programme Erasmus dès son lancement en 1987, l'UMONS poursuit son ouverture à l'international, notamment par l'accentuation de la mobilité de ses étudiants et de son personnel. Cette internationalisation s'articule sur la base suivante :

- des mesures concrètes améliorant l'intégration de la dimension européenne et internationale de nos activités d'enseignement et de recherche (renforcement de la mobilité IN et OUT des étudiants et du personnel) ;
- l'organisation de certaines filières plus spécialisées liées à nos axes forts de recherche (masters ou certificats d'université, dont certains sont dispensés en anglais) ;
- des accords institutionnels avec des universités étrangères, en Europe et partout dans le monde, prévoyant l'organisation de thèses en cotutelle ainsi que des conventions de codiplomation pour le 2e cycle ;
- la redynamisation du réseau des partenaires Erasmus, en renforçant les partenariats actifs et en opérant un retrait concerté des partenaires avec lesquels les échanges stagnent ou sont inexistantes et en recherchant à conclure de nouveaux partenariats plus adaptés ;
- une politique favorisant la participation de l'Université à des projets de coopération européenne ainsi qu'à des actions de coopération au développement.

Le choix des partenaires s'opère en parfaite adéquation entre les spécificités de notre enseignement et celui de l'établissement étranger. Afin d'engranger de nouveaux contacts, l'UMONS participe à divers salons internationaux (l'EAIE en Europe et la NAFSA pour l'hors Europe) et tâche de privilégier une approche multifacultaire. La participation de l'UMONS à diverses missions interuniversitaires a permis d'accumuler de très bons partenariats dont la plupart débouchent sur des activités de mobilité d'étudiants et d'enseignants. Néanmoins, l'expérience continue à démontrer que les nouveaux partenariats en matière de mobilité s'initient beaucoup plus facilement lorsqu'il existe une base de coopération préalable entre enseignants ou chercheurs.

Au niveau des zones géographiques, l'UMONS a récemment multiplié sa présence partout dans le monde et en Europe au cours des trois dernières années. L'objectif est de poursuivre cet effort et de consolider les nouveaux partenariats. Grâce à notre participation à des missions interuniversitaires mais aussi à l'organisation de voyages multifacultaires spécifiquement « UMONS », nous entendons bien renforcer notre réseau de partenaires en Europe de l'Est, en Russie, en Chine et dans l'Asie, en Australie et Nouvelle Zélande, en Afrique du Sud, en Amérique Latine et en Amérique du Nord. Cette extension a pour principal objectif de favoriser et de dynamiser la mobilité des étudiants et du personnel en vue de contribuer aux efforts de modernisation et d'internationalisation de notre Université.

Les domaines d'études et les groupes cibles les plus « porteurs » en matière de mobilité sont la traduction et l'interprétation, les sciences de l'ingénieur, les sciences psychologiques et de l'éducation, les sciences économiques et de gestion. Une réflexion est menée sur les moyens permettant de mieux intégrer la mobilité internationale dans les différents parcours académiques en vue d'augmenter le taux de mobilité dans les domaines d'études moins actifs en la matière. L'élaboration de cursus débouchant sur des doubles diplômes est fortement encouragée par les autorités académiques.

Le cas échéant, pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme. (max. 2000 caractères)

Langue originale [FR]

Dans le cadre de sa politique d'internationalisation, l'UMONS encourage la participation de ses facultés et instituts à des projets de coopération européenne et internationale.

Nous sommes actuellement partenaires dans deux projets ERASMUS MUNDUS Action 2. Tous deux incluent un consortium hors Europe (pays du Maghreb). Il s'agit d'une expérience très récente qui nous permet de mieux comprendre le fonctionnement du programme ERASMUS MUNDUS dans la perspective de piloter un projet propre, dans les prochaines années, si la capacité technique nous le permet.

La Faculté Polytechnique de l'UMONS est, par ailleurs, membre de longue date du réseau TIME (Top Industrial Managers for Europe). Ce réseau permet aux étudiants en sciences appliquées d'effectuer leur deuxième cycle dans des établissements partenaires du réseau afin d'obtenir un double diplôme. La bourse Erasmus leur permet, depuis sa création, de financer une partie de leur mobilité. L'objectif de l'Université est naturellement de consolider sa présence dans ce réseau et d'augmenter le nombre d'étudiants en mobilité.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur*) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

Grâce à sa participation accrue aux activités de mobilité internationale et en s'inspirant de modèles rencontrés au travers de nos partenariats européens et internationaux, l'UMONS compte renforcer ses efforts de modernisation selon les cinq priorités suivantes :

– Augmenter les niveaux de qualification pour former les diplômés et les chercheurs dont l'Europe a besoin. L'UMONS est très sensible à son rôle d'ascenseur social. Son service social veille à aider les étudiants précarisés. Une politique active de lutte contre l'échec par la remédiation et le tutorat est mise en place. La formation des chercheurs est assurée via le doctorat qui est encouragé par la proposition de thèses en cotutelle et par des activités originales de valorisation.

– Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur

La qualité est érigée en principe stratégique et une conseillère spécifique assiste le Recteur. La Faculté Warocqué d'Economie et de Gestion vient de reconduire sa certification ISO 9001 : 2008. Il s'agit du 4ème certificat ISO obtenu par la Faculté. Celui-ci garantit la qualité de son enseignement.

La formation continue (diplômante ou certifiante) est aussi mise en avant à l'UMONS.

– Relever la qualité grâce à la mobilité et à la coopération transnationale

L'UMONS a obtenu le Label ECTS en 2010 grâce à un travail interne réalisé par une commission ECTS et le Conseil des Relations Internationales en charge de la gestion de la mobilité étudiante, scientifique et enseignante (Erasmus, Erasmus Mundus, T.I.M.E., A.U.F., ...).

Consciente de l'objectif de "20% d'étudiants mobiles en 2020", l'UMONS s'investit dans des partenariats solides en Europe et hors Europe.

– Faire le lien entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises pour favoriser l'excellence et le développement régional

L'UMONS est située dans une région qui encourage la recherche appliquée en relation avec les industries locales. Des cours en entrepreneuriat ont été créés par la Faculté Polytechnique et la Faculté Warocqué d'Économie et de Gestion. La Direction de la Recherche veille à la bonne articulation entre la recherche et les entreprises. Des formations à l'innovation et à la propriété intellectuelle sont proposées aux chercheurs. Enfin, un Vice-Recteur ayant pour fonction le développement institutionnel et régional a été institué par l'UMONS.

– Améliorer la gouvernance et le financement

Le financement de l'Université est assuré par des fonds publics mais aussi par des projets de recherche publics et privés.

La fusion de l'UMONS en 2010 a permis une réorganisation des services qui a conduit à l'obtention du label « HR Excellence in Research ». Le Service des Relations Internationales a reçu plus d'effectifs et un plan stratégique est appliqué par l'équipe rectorale.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)

Déclaration d'Adhésion de la candidature

Je soussigné, représentant légal de l'établissement candidat,

certifie que les informations contenues dans cette candidature sont complètes et exactes à ma connaissance. Toutes les actions dans le cadre du Programme seront mises en œuvre sur la base des accords écrits conclus avec les autorités compétentes des établissements partenaires;

déclare accepter le contenu de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur tel que défini ci-dessus, et engage mon établissement à faire en sorte de respecter et observer ces obligations;

déclare accepter la publication de la stratégie par la Commission européenne.

Lieu: Mons

Nom: Prof. Calogero CONTI Date (jj/mm/aaaa): 14/05/2013

J'ai lu et j'accepte les Conditions relatives à la protection des données

Signature originale du représentant légal de l'établissement (tel qu'identifié à la rubrique A.2 ci-dessus)

Cachet original de l'établissement